

ASSOCIATION S.A.G.E.

Association Loi 1901

Siège social : 5 rue Roger Lejard

33130 BEGLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

AURELIEN BOURBON

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHE A LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE

31 AVENUE DE LA FORET 33320 EYSINES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association S.A.G.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels, qui exposent les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Eysines le 15 mai 2026,



Aurélien BOURBON
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	164 841	105 768	59 073	30 666
	En cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	164 841	105 768	59 073	30 666
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 473		15 473	14 283
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	267 553		267 553	302 786
	Charges constatées d'avance (2)				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	39 916		39 916	25 077
	Total III	322 943		322 943	342 146
Comptes de régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		487 783	105 768	382 015	372 812

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/202512	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	122 455	119 462
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	23 915-	2 992
	Situation nette (sous total)	98 540	122 455
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	41 341	18 146
	Provisions réglementées		
	Total I	139 881	140 601
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
FONDS REPORTES ET DEDIES	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		740
FONDS REPORTES ET DEDIES	Total III		740
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	72 455	67 425
	Total IV	72 455	67 425
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 793	17 590
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	152 888	146 455
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
DETTES (I)	Total V	169 680	164 045
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	382 015	372 812

(1) Dont à moins d'un (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	2 533	2 556
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	190 680	199 750
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 132 906	1 091 418
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	172	255
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 200	32 993
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	740	
Autres produits	1 859	19
Total I	1 330 090	1 326 991
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	139 349	155 359
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	75 864	66 932
Salaires et traitements	863 468	846 793
Cotisations sociales	262 983	250 699
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 528	4 460
Dotations aux provisions	6 229	7 411
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		740
Autres charges	963	789
Total II	1 357 384	1 333 183
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	27 294	6 192

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 379	4 778
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total III	3 379	4 778
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		48
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total IV		48
2. Résultat financier (III-IV)	3 379	4 731
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	23 915	1 461
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		4 666
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		213
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 453
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	1 333 469	1 336 436
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 357 384	1 333 443
5. EXCEDENT OU DEFICIT	23 915	2 992

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	7 564		7 564	
Prestations en nature	117 850	100 253	17 597	17.55
Bénévolat				
TOTAL	125 414	100 253	25 161	25.10
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	117 850	100 253	17 597	17.55
Prestations en nature				
Personnel bénévole	7 564		7 564	
TOTAL	125 414	100 253	25 161	25.10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Informations générales complémentaires

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 382 015 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 333 469 euros et un total charges de 1 357 384 euros, dégageant un résultat de -23 915 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Présentation de l'association

L'association gère trois structures multi-accueils pour un total de 64 places sur la commune de Bègles. Elle est gérée par des parents bénévoles et organisée en un Conseil d'Administration. L'association accueille de jeunes enfants de manière régulière ou occasionnelle autour de professionnelles diplômées de la petite enfance.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions de règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Tel que modifié par les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers,
- Et aux dispositions du Plan Comptable Général en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changements de méthodes d'évaluation

Conformément aux règles ANC 2022-06 et 2023-03, l'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application de la réforme relative à la modernisation des états financiers. Ce changement résulte exclusivement d'une évolution réglementaire.

Conformément aux textes applicables :

- Ce changement est assimilé à un changement de méthode comptable,
- Il n'a pas donné lieu à retraitement des comptes comparatifs N-1,
- Seuls des reclassements de présentation ont pu être opérés afin de se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers, sans impact sur le résultat, ni sur les capitaux propres.

Résultat exceptionnel

Depuis la réforme portant sur la modernisation des états financiers, les produits et charges exceptionnels ont les caractéristiques suivantes :

- Événement majeur : conséquences susceptibles d'avoir une influence sur le jugement des utilisateurs des états financiers,
- Événement inhabituel : non lié à l'exploitation normale et courante de l'entité.

Il n'a pas été constaté de charge, ni produit exceptionnel sur l'exercice.

Les principales méthodes utilisées

Immobilisations

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et ristournes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Logiciel : 2 à 3 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée des amortissements retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits de l'exercice dès que leur octroi devient certain.

Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan de l'association dès que leur acquisition est certaine.

Elles sont ensuite rapportées au compte de résultat pendant la durée d'amortissement des immobilisations acquises ou créées au moyen de cette subvention.

Indemnités de départ à la retraite

L'association a décidé d'utiliser la méthode préférentielle de comptabilisation des indemnités de départ à la retraite.

L'indemnité est déterminé en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel et de l'espérance de vie.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- Table de mortalité : table INSEE 2019-2021 ;
- Méthode : méthode prospective.

Par prudence, il n'est appliqué aucune correction sur le turn over et sur l'actualisation financière.

Contributions volontaires en nature

Mises à disposition gratuites : Il s'agit des mises à dispositions gratuites de locaux et/ou de fluides valorisés par la collectivité.

Bénévolat : Il s'agit du bénévolat valorisé sur la base du nombre d'heures estimé par l'association multiplié par le taux horaire chargé du SMIC 2025, soit 12.40 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	118 348		36 934
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 494		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	130 842		36 934
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	130 842		36 934

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers		2 935	152 347	152 347
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 494	12 494
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 935	164 841	164 841
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		2 935	164 841	164 841

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	88 232	8 328	2 935	93 624
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 944	200		12 144
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	100 176	8 528	2 935	105 768
TOTAL GENERAL	100 176	8 528	2 935	105 768
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Frais étab.rech.développ. TOTAL				
Autres immob.incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal.générales agenc.aménag.constr.				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 328			
Instal.générales agenc.aménag.divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique mobilier	200			
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	8 528			
TOTAL GENERAL	8 528			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	119 462		2 992		122 455
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 992		23 915-	2 992	23 915-
Situation nette	122 455				98 540
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	18 146		28 100	4 906	41 341
Provisions réglementées					
TOTAL I	140 601		7 177	7 898	139 881

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales congés à payer Autres provisions pour risques et charges	67 425	5 029			72 455
TOTAL	67 425	5 029			72 455
TOTAL GENERAL	67 425	5 029			72 455
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		6 229	1 200		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	15 473	15 473	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	662	662	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 739	2 739	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	264 152	264 152	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	283 026	283 026	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 793	16 793		
Personnel et comptes rattachés	69 685	69 685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 707	75 707		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	7 496	7 496		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	169 680	169 680		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	266 850
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	266 850

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 997
Dettes fiscales et sociales	108 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	112 513

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	28
Ouvriers	
Total	33

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 850 euros.